

**Séance du Mardi 24 Janvier 2023**

**DATE DE CONVOCATION :**

09 Janvier 2023

**DATE D’AFFICHAGE :**

07 Février 2023

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an 2023, le mardi 24 Janvier à 18h30, le Comité Syndical du SIVU ANIM'6 ENFANCE JEUNESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Manuel Gautier.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Battais Jean-Pierre, Gautier Manuel, Garçon Isabelle, Josselin Aurélie, Lainé Soazig, Levrel Yann, Stéphan Nadine, Thébault Stéphanie, Thomas Anne, Vannier Michel, Veyre Christian.

**ÉTAIENT ABSENT EXCUSES** : Mesdames et Messieurs Commeureuc Loïc, Coïc Gaëlle (donne pouvoir à Aurélie Josselin), Fouchard Fabrice, Riou Fabienne.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Jean-Pierre Battais à qui il est adjoint une auxiliaire Karine Clouard, directrice SIVU Anim'6

<b>Ordre du jour</b>
----------------------

- Convention Territoriale Globale avec la CAF 35
- Convention de mise à disposition de l'espace jeunesse et prise en charge des fluides entre le SIVU Anim'6 et la commune de Tinténiac
- Vote d'une subvention exceptionnelle au profit de l'ADHO
- Présentation de l'évaluation financière « CDisation des animateurs travaillant au sein des ALSH »
- Questions et informations diverses.

**I. Opérations préalables aux affaires inscrites à l'ordre du jour**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Procès-Verbal en date du 13.12.2022

## II. Délibérations

**Point 1**  
**Délibération**  
**n° 01\_2023**

### **SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA CAF 35 ET LE SIVU ANIM6**

Le Président présente les fondements de cette convention :

- 1 contrat signé entre la CAF et la CCBR et élaboré pour 4 ans
- 1 contrat par communauté de communes
- Le champ d'intervention : petite enfance / enfance / jeunesse / parentalité
- La réalisation d'un diagnostic afin d'identifier les besoins des habitants
- La détermination des objectifs en lien avec le projet politique de la CAF, de la CCBR et des collectivités signataires
- Le déploiement d'actions identifiées (financements, moyens humains et équipements)

Il fait part des effets de la CTG pour le SIVU Anim'6 :

- La CAF contractualise directement avec les gestionnaires : Baby bulle / Familles Rurales Hédé-Tinténiac / Trampoline

Il rappelle :

1/ Le cadre réglementaire : Code Général des collectivités territoriales

2/ La description du projet

La Convention Territoriale Globale (CTG) remplace le contrat enfance jeunesse et constitue de nouveau cadre contractuel entre le Caf 35 et les collectivités,

- La CTG repose sur le principe de la territorialisation de l'offre de service des Caisses d'Allocations Familiales en cohérence avec les politiques locales dans le respect des compétences.
- Les financements CAF sont désormais conditionnés à la signature de la CTG.
- La CTG garantit la poursuite des financements des contrats Enfance Jeunesse (CEJ) qui seront désormais versés aux gestionnaires d'équipements cofinancés par la collectivité (SIVU Anim'6) : multi accueils, Accueils de loisirs.
- La CTG doit permettre d'avoir une vision globale de l'offre de service proposée sur le territoire, elle est basée sur les préoccupations des partenaires locaux et se traduit par une démarche de collaboration entre la Caf, le SIVU Anim'6, les communes et l'intercommunalité.
- Sur la Bretagne Romantique, à la suite de l'Analyse des besoins sociaux réalisée en juin 2021, une démarche de concertation a permis d'élaborer un diagnostic du territoire et de définir **les enjeux sur les thématiques : accès aux droits, petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité**

3/ Le pilotage et l'animation de la CTG

- un comité de pilotage : instance de pilotage, validation, suivi et évaluation. Il sera composé de représentants du SIVU Anim'6, des communes signataires, de la Communauté de Communes, de la CAF...
- un comité technique
- des groupes de travail dont les axes et le pilotage seront définis par le comité de pilotage

#### ***Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré,***

- Approuvent la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale sur le territoire de la Bretagne Romantique pour la période 2022-2026
- Autorisent M. le Président à signer la convention

Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0

**Point 2**  
**Délibération n° 02\_2023**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE JEUNESSE  
ENTRE LE SIVU ANIM'6 ET LA COMMUNE DE TINTENIAC**

Le Président présente la convention entre le SIVU Anim'6 et la commune de Tinténiac concernant la mise à disposition de l'espace jeunesse.

Il dit que le SIVU Anim'6 disposera de 173 m<sup>2</sup> d'utilisation exclusive. Il explique que cette mise à disposition représente un coût prévisionnel pour le SIVU Anim'6 d'un montant de 9 000€ annuel (fluides et frais d'entretien). Il rappelle que le SIVU Anim'6 devra procéder à l'achat de nouveau mobilier. Le budget prévisionnel de ces investissements est estimé à 8 500 €TTC.

***Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité***

- **Approuvent** la convention de mise à disposition de l'espace jeunesse entre la commune de Tinténiac et le SIVU Anim'6 telle que présentée,
- **Disent** que celle-ci débutera à la date de signature pour une durée d'un an tacitement reconductible dans la limite de 3 ans.
- **Donnent tout pouvoir** à M. Manuel GAUTIER, Président, pour suivre le dossier et toutes les pièces s'y rapportant.

Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0

**Point 3**  
**Délibération n°03\_2023**

**VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE  
L'ADHO**

M. Le Président rappelle que Mme Janine FEUDE nous a quittés début Janvier 2023. Il dit qu'elle a été membre fondatrice du SIVU Anim'6 et qu'elle a siégé au sein du bureau Anim'6 pendant 15 ans.

Aussi, en mémoire de son engagement au sein du SIVU Anim'6, il demande aux membres de bien vouloir accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 300.00€ au profit de l'Association pour le Développement en faveur de l'Hématologie Oncologie (ADHO) dont le siège social est situé au CHU Pontchaillou de Rennes.

***Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité***

- **Approuvent** la sollicitation de la demande de subvention exceptionnelle au d'un montant de 300<sup>e</sup> au profit de l'Association pour le Développement en faveur de l'Hématologie Oncologie (ADHO) dont le siège social est situé au CHU Pontchaillou de Rennes.
- **Disent** que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 « subventions aux associations » du budget 2023 pour un montant de 300.00€.

Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0

**Point 4****PRESENTATION DE L'EVALUATION FINANCIERE DE LA CDISATION DES ANIMATEURS AU SEIN DES ALSH**

M. Le Président explique que les difficultés de recrutement d'animateurs entraînent depuis plusieurs mois une dégradation de l'accueil au sein des ALSH et de leur fonctionnement.

Il dit qu'un des leviers activables par l'association Familles Rurales Hédé-Tinténiac est celui de CDIser les animateurs qui sont actuellement sous Contrat d'Engagement Educatif. Pour rappel, ces CEE ne peuvent être utilisés qu'en période de vacances et non en période périscolaire. Au regard de ces conditions de travail précaire, on constate un problème de valorisation du métier qui ne crée pas de nouvelles vocations. En effet, dans les conditions actuelles, un animateur diplômé est rémunéré 7 € de l'heure soit 70 € pour une journée complète.

Aussi, lors de la rencontre avec l'association Familles Rurales en date du 14 janvier 2023, une simulation financière a été présentée sur la base de 50 % d'animateurs CDIsés en année pleine correspondant à un surcout de 65 000 €. Dans ces conditions, un animateur diplômé serait rémunéré 15 € de l'heure avec un temps de travail annualisé sur la base de 20 heures hebdomadaires.

Aucune décision n'est actée quant au taux de contribution du SIVU à la prise en charge de cette charge supplémentaire. Un échange aura lieu avec les maires des 6 communes lors de la prochaine réunion de bureau du 28 février 2023 afin de préparer les Orientations Budgétaires 2023.

**Point 5****INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- 1- **Réunion de bureau en présence des 6 maires d'Anim'6** : mardi 28 Février 2023 à 18h à Québriac
- 2- **Débat d'Orientations Budgétaires** : mardi 14 mars 2023 à 18h
- 3- **Vote du budget 2023** : mardi 28 mars 2023 à 18h30
- 4- **Locaux administratifs du SIVU Anim'6** : la mairie de Québriac souhaiterait récupérer les bureaux d'Anim'6 afin de pouvoir mieux accueillir les usagers. Aussi, des nouveaux bureaux sont à trouver courant d'année 2023.

Fin de la séance à 20h